

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 MARS 2021

OBJET :

Vote du
Budget Primitif 2021
Budget Principal et
Budgets annexes

L'an deux mille vingt et un, le quatre du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé, en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, à la salle de spectacle « La Salicorne » à Saujon, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-six février deux mille vingt et un.

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

29

***DATE DE
L'AFFICHAGE
à la porte de la
Mairie du compte
rendu de la séance***

8 mars 2021

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN /
RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL /
DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR /
ROUIL / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE /
TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / GENYK /
BARGIEL / MONCHAUX / MOREL / DITGEN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO-CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Après exposés de Monsieur le Maire et avis de la commission des finances réunie le 24 février 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

COMMUNE :

➤ ADOPTE le Budget Primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre en recettes et dépenses :

- Fonctionnement : 8 445 692,89 €
- Investissement : 5 789 505,20 €

Pour : 26
Contre : 3
Abstention : /

ECOLE DE MUSIQUE :

➤ ADOPTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 de l'Ecole de Musique qui s'équilibre en recettes et dépenses :

- Fonctionnement : 118 291,91 €
- Investissement : 2 000,00 €

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

PORT DE RIBEROU :

➤ ADOPTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 du Port de Ribérou qui s'équilibre en recettes et dépenses :

- Fonctionnement : 21 042,36 €
- Investissement : 25 512,00 €

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 4 mars 2021

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2021

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 s'équilibre ainsi qu'il suit, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 28 janvier dernier.

Vue d'ensemble

| | Section | Projet BP 2021 |
|----------------|----------------|------------------------|
| Mairie | Fonctionnement | 8 445 692,89 € |
| | Investissement | 5 789 505,20 € |
| | Total | 14 235 198,09 € |
| Musique | Fonctionnement | 118 291,91 € |
| | Investissement | 2 000,00 € |
| | Total | 120 291,91 € |
| Port | Fonctionnement | 21 042,36 € |
| | Investissement | 25 512,00 € |
| | Total | 46 554,36 € |

Le Budget Principal

Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, il sera évoqué en second lieu les contours de la section d'investissement.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du projet de budget 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses au montant de 8 445 692,89 €.

Les dépenses

Le chapitre 011 « Charges à caractère général »

Les charges de gestion générale s'établissent à 1 894 400,00 € contre 1 860 000,00 € au BP 2020, ce qui représente une augmentation de 1,84 %.

Après cette année marquée par la crise sanitaire, les crédits ont été maintenus en général au même niveau que l'année dernière malgré une baisse des consommations en 2020.

Les postes en augmentation sont:

- Fournitures d'entretien pour l'achat de produits anti-covid
- Fournitures et prestations de services pour le service communication
- Les contrats de prestations de service (actualisation des prix)
- Locations mobilières (bâtiments modulaires à l'école de la Seudre et au pôle enfance)
- Entretien bâtiments public (récupération de la TVA)
- Fournitures administratives maternelles
- Etudes (audit CCAS)
- Honoraires (médecins légistes...)

- Voies (récupération TVA) et réseaux
- cérémonies (50 ans Balande)
- Frais de Télécommunications

Les postes en diminution sont :

- L'électricité (passage en led)
- l'alimentation et les équipements cantine
- Entretien du matériel roulant
- maintenance
- Cérémonies évènementiels

Le chapitre 012 « Charges de personnel »

Les charges de personnel s'établissent à 3 242 000 € contre 3 276 000 € en 2020 soit une diminution de 1,04% suite à des départs à la retraite.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Ce chapitre s'élève à 1 412 326,00 €, ce qui représente une augmente de 8,96% par rapport à 1 296 150,00 € en 2020.

Les variations significatives sont les suivantes :

- La participation à l'école de musique : 95 000,00 € en 2021 pour 66 000,00 € en 2020,
- La participation au SIVU : 378 000,00 € en 2021 au lieu de 300 000,00 € en 2020.
- les créances admises en non-valeurs : 18 421,00 en 2021 au lieu de 2 200,00 en 2020
- La participation au CCAS passe de 503 000,00 € en 2020 à 487 000,00 € en 2021.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 en fonctionnement et 16 en investissement

Pour 2021, les prévisions de charge de la dette s'élèvent à :

- 239 000 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.
- 455 300 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »

Ce chapitre diminue de 36 315,00 € en 2021 qui correspond au remboursement versé aux commerçants suite aux travaux de la place du Général de Gaulle.

Le chapitre 014 « atténuation de produits »

L'application de l'article 55 de la Loi SRU génère pour la commune des pénalités pour carence de logements locatifs sociaux soit 197 169,61 € en 2021 contre 245 434,76€ en 2020 soit une baisse de 19,67%

Le financement de la section d'investissement, chapitre « 68 » et « 023 »

La contribution au financement de la section d'investissement s'effectue au travers de l'autofinancement brut qui est composé :

- Des dotations aux amortissements pour 613 602,10 €

| |
|---|
| TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE |
| Sous le N° 017-211704218 – 20210304-CM2021_18-DE |
| Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 08/03/2021 |

- Du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour 711 670,10 €.

Les recettes

La fiscalité : chapitre 73 « impôts et taxes » et chapitre 74 « dotations et participations »

Les taux ne seront pas revalorisés, à l'instar des années précédentes, et la dotation globale de fonctionnement se stabilise. Le produit de la taxe d'habitation a été évalué sur la base 2020 dans l'attente des directives gouvernementales relatives à cette exonération et à la compensation attendue.

Les produits des services et produits de gestion, chapitre 70 et 75

Les produits des services et de gestion des revenus des immeubles diminuent en raison de l'incertitude due à la crise sanitaire.

La section d'investissement

Les dépenses

Les principales propositions de dépenses d'investissement pour 2021 sont :

- Acquisition des véhicules et du matériel pour les services : 159 000 €
- Renouvellement du matériel informatique : 20 000 €
- Matériels divers pour bâtiments : 28 850 €
- Matériel pour la Police Pluri-communale : 16 000 €
- Toiture, isolation totale, aménagements du groupe scolaire : 1 573 000 €
- Aménagement toiture maternelle La taillée : 37 000 €
- Reprise toiture église : 5 000 €
- Aménagement Maternelle Gambetta : 10 000 €
- Pompes et portes infirmeries piscine : 27 500 €
- Gendarmerie logements : 4 000 €
- Programme accessibilité bâtiments : 40 000 €
- Pôle technique : 85 000 €
- Bâtiment CCAS : 25 000 €
- Base nautique des écluses bâtiment et travaux : 135 000 €
- Rte de Saintes abattages platanes : 20 000 €
- Signalisation voirie : 9 000 €
- Travaux de voirie : 147 290 €
- Réseau pluvial : 35 000 €
- Accessibilité voirie et trottoirs : 37 000 €
- Marquage routier : 20 000 €
- Pont Pierre de Campet : 380 000 €
- La Gare : Pôle Multimodal: 300 000 €
- Lacs de la lande : 4 500 €
- Ouvrages hydrauliques : 21 100 €

- Cimetière : 19 100 €
- Mobilier urbain : 14 200 €

La poursuite des opérations engagées sur les crédits votés en 2020 :

- Tennis couvert réfection toiture et vidéosurveillance
- Marché couvert façade et toiture
- Mairie toiture et dispositif évacuation
- Climatisation Médiathèque
- Sécurisation pôle technique
- Aménagement piste cyclable
- Urbanisme PLU et RLP
- Cimetière, reprise des concessions
- Plan accessibilité

Les recettes

Le financement de la section d'investissement s'effectue de la manière suivante :

- 711 670,10€ € résultant du virement de la section de fonctionnement
- 639 405,30€ € d'excédent de fonctionnement capitalisés
- 90 000,00 € provenant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- 60 000,00 € de la taxe d'aménagement
- 613 602,10 € correspondant à l'amortissement
- 300 000,00 € d'emprunt réel et 1 534 020,00 € d'emprunt d'équilibre

Le Budget Annexe de L'Ecole de Musique et de Danse

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe de l'Ecole de Musique et de Danse s'équilibre au montant de 118 291,91 € et varie de + 3,06 % par rapport au BP 2020. L'augmentation de la participation communale compense la baisse du nombre d'élèves en recettes et le maintien de la rémunération des professeurs en dépenses.

La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 2 000,00 €. Elle comprend les amortissements, l'excédent reporté et le virement de la section de fonctionnement pour l'achat de matériels et instruments musicaux.

Le Budget Annexe du Port (TVA)

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe du Port de Ribérou s'équilibre à 21 042,36 € avec :

- En dépenses, les fournitures pour les pontons et les dotations aux amortissements.
- En recettes, les droits de stationnement et l'excédent de fonctionnement reporté.

La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 25 512,00 €. Elle comprend les amortissements, l'excédent reporté et l'achat de pontons au breuil.

